



Separation de corps - divorce

Par **kamishibai**, le **20/09/2007 à 16:35**

Bonjour,rrnJe réside en region parisienne etrnmon mari a quitté le domicile conjugal, pour vivre dans le sud chez sa maîtresse.rn Il a fait changer ses papiers administratifs à l'adresse de sa compagne (carte d'identité, immatriculaion de son véhicule dans le département de sa maîtessernqui se situe dans l'aude. En a t-il le droit ?rrnDe plus, il me somme de lui payer la moitié du loyer conjugal sous peine de résilier le contrat de location qui nous lie à notre bailleur société d'HLM.rnSi je refuse il me menace de me faire payer la totalité du loyer pour pouvoir rester dans l'appartement ou je réside depuis 30 ans.rrnQuels sont mes droits ? il refuse tout dialogue et trouve cette situatin "normale"